



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H00

présents : 18
représentés : 04
votants : 22
absents : 01

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :
22 septembre 2022

PRESENTS :

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE, Jacques
RAYNAL adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Jean-Pierre MAZZON, Michel RATON, Alain
MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Franck LACOSTE, Réjane LIAGRE,
Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY, Nadine
DEBAISIEUX, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ conseillers municipaux.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Éric PASQUET,
Mylène ROUDAUD donne procuration à Laurence LAVEAU,
Hanif OUBROU donne procuration à Michel RATON.
Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

Le Maire,

ABSENT :

Marcel LESOILLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandrine VILLENAVE

**DÉLIBÉRATION N° 046 09 2022 – RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION
PERMANENTE – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL DANS L'ATTENTE DU
RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE**

Présentation par Michel RATON.

M. Raton rappelle aux membres de l'assemblée qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, il convient de formaliser cette possibilité au moyen d'une délibération permanente, qui pourra être utilisée au gré des besoins des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le recrutement d'agent contractuel sur tout emploi permanent temporairement vacant dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée qui ne peut excéder un an, dans la limite totale de deux ans.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

VOTE : **Pour : 14**

**Contre : 8 (G. DODOGARAY, N. DEBAISIEUX,
C. LAPEYRE, I. BESSE, M. LOPEZ,
R. LIAGRE, C. LABARRERE,
J-P. MAZZON)**

Abstention : 0

Fait et délibéré le 26 septembre 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

